

7 décembre 2011

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions:

- **acceptées par le Conseil municipal le 13 octobre 2010 sur la pétition P-236 intitulée: «Pour le maintien de la ligne de bus 32»;**
- **acceptées par le Conseil municipal le 23 mars 2011 sur la pétition P-255 intitulée: «Pour le maintien de la ligne de bus 32 (bis).**

TEXTE DES CONCLUSIONS A LA P-236

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-236 au Conseil administratif.

TEXTE DES CONCLUSIONS A LA P-255

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-255 au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier le remplacement du parcours manquant de la ligne 32, pour que la qualité de la desserte actuelle soit maintenue avec les futures lignes.

REPOSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond aux pétitions P-236 et P-255 par le dépôt de la proposition PR-940 du 7 décembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 960 000 francs destiné au rétablissement de la ligne 32 avec des minibus urbains à traction électrique.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani